

Travaux Jacquemart Circulation, stationnement, mode d'emploi

Des travaux sont en cours sur la voirie, dans le cadre du chantier d'aménagement du parvis de la tour Jacquemart. Ils s'étendront jusqu'au 13 avril. Suivez le guide !

L'aménagement du parvis de la tour Jacquemart se poursuit. Les gradins sont désormais terminés. Depuis le 6 février, les entreprises s'attèlent à la pose de pavés, sur la zone située au sud de la Tour, et vont s'attaquer, dès ce lundi 13 février, au terrassement de la voie de circulation située au Nord. S'en suivra la reprise des trottoirs et le pavage de la voie avec la création d'une zone apaisée qui permettra de réguler la circulation et de favoriser, en le sécurisant, le cheminement piéton. La fontaine du cygne va être restaurée, une douzaine de banquettes en pierre seront également installées ainsi que des arceaux à vélos. Enfin, un aménagement paysager est également prévu avec, notamment, la plantation d'arbres et engazonnement courant mars. Autant de travaux qui entraînent des modifications en termes de circulation et de stationnement.



Plus concrètement, la **circulation est interdite place Jacquemart** (de la rue Bonjour à la place Charles-de-Gaulle), du 13 février au 13 avril 2023 Cette disposition ne s'applique pas aux riverains.



Une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant depuis les places Jacquemart et Ancienne-Bouverie : elle empruntera la côte Poids-des-Farines, la rue de Clérieux, la côte des Masses, le cours Pierre-Didier, la place du 75^e et la côte des Cordeliers. ;



Une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant depuis la côte Sainte-Ursule : elle empruntera la côte des Cordeliers, le quai Ulysse-Chevalier, le quai Dauphin, la rue Chossigny, le quai Sainte-Claire, la rue Savasse, la rue de Clérieux, la côte Poids-des-Farines et la place Jacquemart.



La **circulation est également interdite Petite rue Jacquemart** (du cours Pierre-Didier à la place Charles-de-Gaulle) **et rue des Remparts-Jacquemart** (avec stationnement interdit), du 13 février au 13 avril 2023.



Une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant depuis le cours Pierre-Didier et la rue Jacquemart : elle empruntera la place Jean-Jaurès, la place du 75^e RI et la côte des Cordeliers.